

l'imitation & les autres ouvrages de l'auteur une si grande différence de stile, qu'il n'est pas possible selon lui, de les attribuer à un même homme. Mais on peut bien assurer que cette grande différence ne subsiste que dans l'imagination du Savant françois. Elle n'est ni plus ni moins grande qu'elle ne doit l'être vu les différentes matieres que l'auteur

* 1. Févr.
p. 233.

* En ce moment un homme instruit m'indique deux raisons plausibles, qu'il croit avoir donné lieu à cette assertion de mon *itinéraire* : si après avoir écrit à Rome je les trouve fondées, je les alléguerai pour ma justification avec la même sincérité que j'écris ceci pour ma condamnation.

cela étoit ainsi *. En vérité, j'ai besoin de toute l'indulgence de mes lecteurs, & plus encore de mes adversaires. J'avois vu ces Messieurs, & dans mon itinéraire, écrit sur les lieux, il étoit marqué *chanoines réguliers de la congrégation du Mont-Cassin*. Soit que mon imagination quelques fois un peu créatrice l'ait enfantée; elle se trouvoit si clairement exprimée dans mes *mémoires**, que je ne m'en défiois pas. Le reproche qu'on me faisoit d'une lâche & basse turlupinade, révoltoit d'ailleurs ma sensibilité en raison directe de l'éloignement où je suis d'employer des armes de ce genre, & m'empêchoit d'examiner la chose avec la tranquillité requise. L'indignation, dit-on, fait quelques fois des vers très-bien cadencés; ici plus malheureuse, elle n'a fait que m'obstiner dans une erreur de fait. — Atant depuis consulté Mr. de la Lande, que j'avois cité de mémoire (en avertissant néanmoins que je n'étois pas sûr de citer juste) j'ai trouvé que ce voyageur disoit à la vérité, que ces religieux sont membres d'une société particulière, *de la congrégation du Mont-Cassin*; mais il ne dit pas qu'ils sont chanoines réguliers; on m'assure même qu'il n'y a aucun institut de chanoines réguliers qui professe la règle de S. Benoît.